

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 305. — A propos du décret relatif aux messes de *Requiem*, 305. — Droit et devoir, 306. — Les massacres de l'Arménie, 306. — Coup d'œil sur l'étranger, 307. — Nécrologe ecclésiastique du diocèse de Québec pour 1896, 307. — Une remarque de M. l'abbé Cherrier, 308. — Pensée, 308. — Sainte-Julie de Somerset, 309. — L'assiduité dans les écoles de Manitoba, 310. — Mines d'or, 311. — Une page du Code catholique, 311. — Remède suédois contre l'ivrognerie, 312. — Notanda au sujet des oratoires privés, 312. — L'Eglise du Canada, 313. Avis, 317. — Sainte Eneatida vierge et martyre, 317. — Nécrologe, 319. — Memento hebdomadaire, 320.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE JANVIER

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, afin que les Communautés religieuses, triomphant des attaques de leurs ennemis, puissent en toute liberté, servir l'Eglise et les âmes.

A propos du décret relatif aux messes de *Requiem*

Nous avons reproduit dans le numéro du 5 décembre, les explications de la *Semaine Religieuse* de Cambrai, sur le décret du 30 juin 1896, relatif aux messes de *Requiem*.

Depuis, on nous a demandé si la phrase suivante, *aux autres jours, elle (la prose) peut-être omise ou récitée à la volonté du célébrant*, était bien la traduction exacte du même alinéa du décret, qui se lit comme suit :